

ont été réellement arrêtées et combien en a-t-on relâchées? Je pose ces questions pour que nous ayons une idée exacte de la situation.

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** Je ne peux rien dire de plus. Quand j'ai donné les chiffres, j'ai précisé qu'ils étaient approximatifs, mais les plus exacts que j'aie pu obtenir à midi aujourd'hui.

**M. Forrestall:** Une autre question supplémentaire. Je la pose directement au solliciteur général. Le ministre peut-il donner à la Chambre une idée du nombre total de descentes effectuées par les diverses autorités en rapport avec les récents événements?

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas ce qu'on entend par «descentes» dans la conjoncture actuelle. Si le député veut parler de perquisitions, je regrette de ne pas avoir ce renseignement en ma possession.

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—L'EXPULSION  
ÉVENTUELLE DE CERTAINS DÉTENUS

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Une question supplémentaire au solliciteur général. A-t-on entamé des procédures en vue de l'expulsion de l'une quelconque des personnes arrêtées ces derniers jours?

**L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général):** A ma connaissance, l'expulsion n'est ordonnée ni prévue pour aucun de ces cas.

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—LA FORMATION  
D'UN COMITÉ DES RÈGLEMENTS

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** J'aurais une question à poser au ministre de la Justice. A-t-on songé à mettre sur pied un organisme dans le genre du comité des règlements concernant la défense du Canada qui existait en 1940 et qui se réunissait alors à huis clos? Le nom de chaque personne arrêtée et les preuves retenues contre elle étaient communiqués à ce comité sous le sceau du secret. Si on instituait un semblable comité auquel participeraient des membres du Conseil privé, d'autres membres du gouvernement et les chefs de partis, on ne pourrait plus se demander ici et là si justice est rendue. Les personnes arrêtées qui seraient déclarées innocentes ne verraient pas leurs noms publiés dans tout le pays.

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Cette suggestion a du bon, monsieur l'Orateur. Je préfère y répondre en disant que je la porte à l'attention du procureur général du Québec.

LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—ON DEMANDE  
QUE LE PREMIER MINISTRE FASSE UNE DÉCLARATION  
SUR LA NÉCESSITÉ DES RÈGLEMENTS

[Français]

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné que la confusion règne, que certains chefs de mouvements se liguent contre l'application de la loi sur les mesures de guerre par le Parlement canadien et que des explications fort erronées sont données à ce sujet

par à peu près n'importe quel imbécile de la province de Québec, le très honorable premier ministre n'envisagerait-il pas la possibilité d'informer et de rassurer la population sur le bien-fondé de ces mesures, en se servant de la télévision, de la radio, des journaux, bref, de tous les moyens d'information à sa disposition? Ce faisant, il renseignerait de façon précise le public qui, actuellement, est confus à cause de certains gars du Québec et de certains chefs politiques qui sont dans cette enceinte.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le président, je pense que l'honorable député a fait des suggestions valables. J'espère qu'elles seront entendues par les propriétaires de ces moyens d'information.

L'ASSASSINAT DU MINISTRE DU TRAVAIL DU QUÉBEC—LA  
NÉGLIGENCE DU DIRECTEUR D'UNE STATION DE RADIO

[Traduction]

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hasting):** J'aimerais adresser ma question au ministre de la Justice. Le gouvernement a-t-il fait enquête relativement à la conduite du directeur de la station de radio de Montréal qui a reçu, samedi soir, trois ou quatre appels téléphoniques alléguant que M. Laporte avait été exécuté, situant l'endroit où se trouvait la voiture dans laquelle la victime a été retrouvée, et qui n'a pas prévenu la police de ces appels? Il a fini par envoyer son propre employé pour repérer les lieux, retardant ainsi de plusieurs heures l'action de la police et réduisant considérablement les chances d'appréhender les meurtriers.

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Cette situation a été portée à l'attention du procureur général de la province de Québec, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Hees:** Le gouvernement pourrait-il attirer l'attention de toutes les forces de police sur le fait qu'il serait souhaitable de faire connaître au public les numéros d'immatriculation et la description des automobiles qui servent à perpétrer des crimes pour éviter qu'une voiture, comme celle qui a servi à transporter le corps de M. Laporte, ne puisse circuler en plein jour dans des quartiers fortement peuplés et passer inaperçue?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Il est clair que le député fait une suggestion au ministre. Il doit partir du principe qu'il en sera tenu compte.

LES RAPPORTS DE CERTAINES AMBASSADES ÉTRANGÈRES  
AVEC LE FLQ

**M. W. B. Nesbit (Oxford):** J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre dira-t-il à la Chambre s'il y a des gouvernements étrangers qui participent directement ou indirectement à l'activité du FLQ? Je pose la question à cause des propos que le ministre aurait tenus à Toronto samedi soir dernier.

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Non, monsieur l'Orateur. Je pense avoir signalé à la Chambe, ou peut-être à la radio ou à la télévision, que nous avons communiqué aux gouvernements de Cuba et d'Algérie le contenu du manifeste publié par le FLQ. Autant que je sache, ces deux gouvernements—et ce sont de ceux-là seuls que j'ai parlé—ne participent pas à l'activité du FLQ.